

22 novembre 2013 – n°08
130085

CONTRIBUTION DES COMMUNES EXTERIEURES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS INSCRITS DANS LES ECOLES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES – ANNEE 2013-2014

En application de l'article 23 de la loi du 23 janvier 1983 fixant le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, et pour tenir compte des dépenses de fonctionnement effectivement supportées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la contribution des communes extérieures pour la scolarisation des enfants non déodatiers a été redéfinie, conformément aux dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'Education et à la Loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

– FIXE pour l'année scolaire 2013-2014 la contribution des communes extérieures pour la scolarisation des enfants non déodatiers dans les écoles primaires de la Ville à 449,44 € par élève.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



Christian PIERRET
Christian PIERRET

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 22 novembre 2013

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 30

Procurations..... 5

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU (procuration à P.Enkaoua à partir du point n° 04a), Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Gilberte BELEY à Christian PIERRET
Bineta ABDOULAYE à Madeleine FEVE-CHOBOUT
Patrick BERNARD à Pierre LEROY
Jean-Louis BOURDON à Ramata BA
Francine WALTER à Catherine SAINT-DIZIER

Monsieur Etienne HUMBERT est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
